

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 8 JUIN 2011

## Informations brèves

### Affaires cantonales

#### Levée de l'interdiction des feux ouverts sur le territoire cantonal

Suite aux précipitations de ces derniers jours, le Conseil d'Etat a pris la décision de lever avec effet immédiat l'interdiction de faire des feux ouverts ou assimilables sur l'ensemble du territoire cantonal, interdiction qui prévalait depuis le 11 mai 2011 et qui avait été soumise à des dérogations exceptionnelles depuis le 23 mai 2011. Le Conseil d'Etat rend toutefois la population attentive au fait que les risques d'incendies en forêt persistent, en particulier dans les régions où les précipitations ont été moins importantes, et appelle donc à la prudence.

**Contact: André Duvillard, président a.i. de l'Organisation catastrophe du Canton de Neuchâtel, (ORCAN), tél. 032 889 95 10.**

#### Exercice de la chasse durant la saison 2011-2012

Le Conseil d'Etat a adopté le traditionnel arrêté concernant l'exercice de la chasse pour la période 2011-2012. Cet arrêté présente quelques changements importants par rapport aux précédentes années, notamment en ce qui concerne la gestion du sanglier. Afin de limiter significativement le cheptel et les dégâts aux cultures dus à cette espèce, il sera possible de la chasser à l'affût dès le 1<sup>er</sup> août 2011 et en forêt dès le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Les chasseurs recevront d'emblée le droit de tirer trois sangliers. Le chasseur qui tire ses trois bêtes a droit à deux nouveaux bracelets. En outre, l'Etat se réserve la possibilité de prolonger la chasse en janvier 2012 dans les secteurs sensibles si les effectifs sont encore trop importants. La chasse du chevreuil (chasse générale) débute le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et se termine le 12 novembre 2011. Au cours de l'exercice, chaque chasseur inscrit aura la possibilité de prélever un chevreuil adulte, mâle ou femelle. Afin de respecter l'âge-ratio, un faon de l'année pourra par ailleurs être tiré pendant les deux premières semaines, cela en plus du chevreuil adulte attribué depuis ces quatre dernières années. Concernant le chamois et le lièvre, les mesures de restriction en vigueur ces dernières années sont reconduites. A l'instar de 2010, la moitié des chasseurs inscrits aura la possibilité de tirer un chamois, comme habituellement durant quelques jours en septembre. C'est un tirage au sort qui déterminera si le chasseur a le droit de tirer un mâle ou une femelle, afin de préserver un sexe-ratio équilibré chez les adultes. La population de lièvres du canton ne se portant pas bien, et ce malgré les efforts entrepris pour son maintien, les chasseurs ne pourront tirer qu'un seul animal, comme c'est le cas d'ailleurs depuis de nombreuses années, et cela pendant quatre jours uniquement (comme en 2010). Pour la chasse aux autres animaux, en particulier les oiseaux et oiseaux d'eau, aucune modification n'est à signaler par rapport aux précédentes éditions.

**Contact : Jean-Marc Weber, inspecteur cantonal de la faune au Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 70.**

**Participation de l'Etat à la construction de la "Passerelle du Millénaire" à hauteur de 300.000 francs**

Considérant la réalisation de la "Passerelle du Millénaire" comme une belle démonstration en faveur de la mobilité douce en Ville de Neuchâtel et que cet ouvrage sera utile pour les déplacements des étudiants de l'Université et des Hautes écoles, le Conseil d'Etat a accepté l'ouverture du crédit d'engagement pour l'octroi d'une contribution financière d'un montant de 300.000 francs au titre de participation de l'Etat à la réalisation de cette passerelle piétonne enjambant la rue de Gibraltar à Neuchâtel. Cette passerelle a été baptisée "Passerelle du Millénaire" car le projet s'inscrit dans les réalisations pérennes destinées à marquer les mille ans d'existence de la Ville de Neuchâtel. Les opérations immobilières récentes réalisées par le Canton tant au Mail que sur le site de l'Espace de l'Europe méritent en effet une meilleure liaison piétonne entre ces deux quartiers pour absorber un flux croissant d'étudiants qui fréquentent les établissements de formation universitaire et des hautes écoles. Le choix de cette "passerelle" permet une intervention matérielle concentrée tout en offrant une bonne intégration dans le site et un parcours attractif pour les piétons, parcours qui s'amorce en Ouest par les aménagements extérieurs de qualité qui sont et seront réalisés devant le projet TransEurope, bâtiment qui sera inauguré en septembre 2011 et à travers la place piétonne aménagée devant le Campus Arc 1. Ce projet s'inscrit par ailleurs parfaitement dans le plan directeur de la mobilité douce en Ville de Neuchâtel ainsi que dans le projet d'agglomération déposé en décembre 2007 auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Cette nouvelle passerelle a pour objectif de répondre à un besoin d'utilité publique (quelque 1.500 étudiants et employés fréquentent notamment le site d'Unimail), de sécurité et de raccourcis d'un parcours piétons et cyclables tout en réduisant les dénivelés entre les deux sites de la Gare et du Mail. Le coût global est de 1,55 million de francs, dont 1,41 million pour des aménagements propres à la "Passerelle du Millénaire" (rapport du Conseil communal de Neuchâtel au Conseil général du 18 mai 2011). Au montant de 300.000 francs accordé par le Canton s'ajoute une participation promise par l'Université de Neuchâtel à hauteur de 100.000 francs; de son côté, la Confédération a accordé un soutien financier à hauteur de 300.000 francs. La réalisation concrète de l'ouvrage devrait démarrer en novembre 2011 pour s'achever en février 2012.

**Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00: Philippe Donner, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments, tél. 032 889 64 80.**

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 9 juin 2011